



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

Question écrite n° 64675

Texte de la question

M. Bernard Perrut demande à M. le ministre des affaires étrangères si la France entend poursuivre sa participation à la lutte contre les mines antipersonnel, l'engagement qui a été pris dans le cadre du traité international d'interdiction de ces mines devant arriver prochainement à sa fin. Or les besoins demeurent très importants dans ce domaine et les moyens de lutte doivent être accrus. Aussi il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour l'avenir.

Texte de la réponse

La France, qui a joué un rôle actif dans la négociation de la convention d'Ottawa, s'est toujours engagée résolument dans la lutte contre les mines antipersonnel. Cet engagement se traduit par l'action diplomatique en faveur de l'universalisation de cette convention et par l'appui financier que la France apporte à un certain nombre de projets destinés à lutter contre ces armes inhumaines et leurs graves conséquences. Le lancement, en mars 2000, du projet d'intérêt général « déminage humanitaire » de 20 millions de francs financé sur le Fonds de solidarité prioritaire (FSP) était directement destiné à fournir au ministère des affaires étrangères un moyen efficace d'engager cette action. Ce projet viendra à échéance le 31 décembre 2002. Etant donné les actions déjà engagées, sur deux années, au Mozambique et au Cambodge pour un montant de plus de 12 millions de francs et les prochaines actions envisagées au Sénégal et en Guinée-Bissau, l'essentiel des crédits consacrés à des projets de déminage de proximité sera affecté en 2001. Dans les pays situés hors de la zone de solidarité prioritaire, qui ne sont pas éligibles aux financements FSP, les crédits d'intervention (titre IV) du ministère des affaires étrangères sont utilisés avec le même objectif, en particulier dans les Balkans. Par ailleurs, d'autres actions difficilement quantifiables financièrement sont entreprises par les forces armées françaises sur les théâtres d'opérations extérieurs. Celles-ci répondent aux attentes des populations civiles, notamment en procédant au nettoyage des voies de communication. De plus, l'investissement français en matière de recherche et de développement dans le domaine de l'action contre les mines, d'ailleurs cité dans le rapport 2001 de l'Observatoire mondial des mines, s'est particulièrement accru, passant de 1,8 million de francs en 1998 à 42 millions de francs en 2000. Afin de pouvoir disposer d'un nouvel instrument de financement sans attendre le 31 décembre 2002, le comité de pilotage des actions de déminage s'est prononcé lors de sa réunion du 26 avril 2001 pour la mise en place d'un second projet financé sur le FSP dès le début de 2002. Ce nouveau projet prendra en considération l'évaluation d'ensemble de nos actions de déminage humanitaire qui doit être réalisée à l'automne prochain. Dans cette optique, une plus grande place pourrait être faite à la sensibilisation aux dangers des mines et à l'assistance aux victimes, et certaines des conditions d'éligibilité pourraient être assouplies, afin de permettre à un plus grand nombre de pays de bénéficier de ces financements.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64675

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juillet 2001, page 4328

Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5158